



## Compte-rendu du CHSCTSD du 12.01.2017

En préalable à l'ouverture de la séance le DASEN a informé le CHSCT qu'il ne pourrait pas rester au-delà de 16h30, et que de toute façon, il était souhaitable que chaque séance ne dure pas plus de 3h. Il a fait une longue introduction pour dire qu'il fallait être synthétique et efficace.

La déclaration liminaire de FO n'a suscité de sa part aucun commentaire.

Fo a demandé 2 rajouts au PV de la séance précédente, qui ont été accordés.

Sur les registres santé et sécurité, la discussion a été très générale pendant de longues minutes, et nous avons entendu qu'il n'était pas possible de faire remonter tous les registres, que ces registres étaient surtout utiles en interne dans les établissements.

Lorsque les extraits de registres prévus à l'ordre du jour lui ont été présentés, il a dit ne pas pouvoir se prononcer car il n'en avait pas eu connaissance. Il a été proposé que pour l'exploitation des registres, se tienne un groupe de travail, avant le prochain CHSCT, en attendant la mise en place de l'outil informatique. Cela dit, Fo a précisé que l'instance pour présenter cet extraits de registre était bien le CHSCT, et a insisté pour présenter les situations en séance.

Sur les cas présentés, le secrétaire général s'interroge sur le bien-fondé d'inscrire ce genre de problèmes dans le registre. Il a indiqué que les questions étaient en cours de règlement quand c'est possible. Mais parfois, il n'y a pas de solution. Le DASEN a précisé que, parfois, il y a désaccord avec les familles sur la prise en charge; il peut alors saisir la MDPH au bout de 4 mois, et cela ne présume pas du résultat. Il a dit être dans le cadre de la loi, (ce qui ne l'a pas empêché de dire le contraire un peu plus tard, sur un autre sujet). FO a fait remarquer, que dans le cas de l'école Bonnefoy, il y a une notification MDPH qui n'est pas respectée et que les parents sont volontaires. Comme autre piste pour régler ces problèmes d'enfants qui frappent des adultes, le DASEN propose... la formation des enseignants. FO a estimé que la réponse était en total décalage avec la souffrance des collègues et a estimé que cela n'avait pas l'air d'émouvoir le DASEN. Celui-ci a dit ne pas négliger la difficulté des collègues, s'est demandé si FO sous-entendait qu'il fallait mettre les enfants ailleurs, et s'est étonné que les débats puissent avoir un aussi bas niveau. Il a insisté sur le fait que les situations sont transmises aux IEN et qu'il n'était pas toujours possible de changer un élève d'école.

Sur les cas de remise en cause des enseignants par des parents: l'administration indique que ces dossiers ont été transmis aux IEN, qu'il faut entamer le dialogue, activer les réseaux, comme les députés, ou le procureur qui s'est engagé à être très réactif sur la défense des enseignants, mais pour cela, il faut un dépôt de plainte; il peut aussi y avoir la demande de protection juridique. Suite à une intervention, FO a mis l'accent sur le fait que les personnels qui sont attaqués le sont en tant que fonctionnaires d'état, et non pas en tant qu'individu, d'où la nécessité

de l'accompagnement de l'institution. Le DASEN a réaffirmé que dans ces cas-là, l'appui de l'administration était acquis.

Suicide du principal adjoint du collège Jean-Jaurès de Colomiers. Le DASEN nous a fourni un certain nombre d'éléments, d'où il ressort qu'il était suivi, et qu'il avait rencontré le service des RH à sa demande. L'administration accepte que ce dossier soit saisi par le CHSCTA.

Clémence Isaure. Après la présentation du point d'étape de l'enquête, le DASEN va entrer en contact avec le chef d'établissement, en parler avec l'association de prévention contre les suicides.

Sur la question de la vétusté des locaux, le conseil départemental sera contacté.

Le médecin de prévention va aller sur l'établissement, et par ailleurs, va commencer les visites quinquennales des personnels de ce collège. Le DASEN nous signale une application sur le climat scolaire qui s'adresse aux personnels et aux élèves, mais il s'agit d'un diagnostic interne, qui ne remonte pas à l'institution. Il peut la proposer à l'établissement si les personnels en sont d'accord.

Ciadoux. Une fois de plus, le DASEN n'avait pas connaissance du dossier, et nous a clairement montré qu'il avait pris parti. Contrairement à ses engagements, il n'avait pas envoyé de courrier au maire pour l'enlèvement des jeux non aux normes. Il nous a laissé entendre qu'il avait entendu d'autres sons de cloche sur cette affaire. Il a beaucoup insisté sur: "nous avons une personne malade, c'est surtout cela qui est important, il faut l'accompagner". Lorsqu'il a été suggéré une aide de l'assistant de prévention pour remplir le DUER, la réponse de l'administration est: s'il faut faire ça pour les 812 écoles du département! M. Péruza a estimé que l'école de Ciadoux était la seule du département à ne pas avoir de DUER. Nous sommes au point mort sur cette question.

Suite au départ du DASEN à 16h30, les représentants du personnel ont décidé de quitter la séance pour protester contre ce départ anticipé qui n'était pas le premier, sur la méconnaissance des dossiers présentés, et donc l'absence de réponses sur les situations exposées.